

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2023

---

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 -  
(N° 1346)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL970

présenté par

Mme Perrine Goulet, rapporteure pour avis au nom de la commission des finances

-----

### ARTICLE PREMIER

### RAPPORT ANNEXÉ

Après l'alinéa 314, insérer l'alinéa suivant :

« Une réflexion pourra par ailleurs être engagée afin d'identifier les mesures à mettre en œuvre pour garantir la présence systématique d'un avocat auprès des enfants en assistance éducative. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement précise que pour protéger les enfants victimes, une réflexion pourra être engagée afin d'assurer une présence systématique d'un avocat auprès des enfants en assistance éducative.